

PLAN CANICULE

Le Plan Canicule est activé nationalement en France depuis le 1er juin 2022, jusqu'au 15 septembre, afin de limiter les conséquences sanitaires pendant les fortes chaleurs. Il passe en niveau 3 dans certains départements. Les personnes âgées, les enfants sont particulièrement à risque.

Les registres canicules sont utiles en cas de très fortes chaleurs et du déclenchement du Plan Canicule (niveau 3 VIGILANCE ORANGE par Météo France) par le Préfet. Ils permettent de localiser les populations les plus à risque qui seront ensuite régulièrement contactées par les services de leur Ville pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'elles vont bien et qu'elles n'ont pas besoin d'aide.

La mairie tiendra un "registres canicule" mis à jour chaque année. Les personnes âgées ou personnes en situation de handicap (public défini en fonction des municipalités) ainsi que des professionnels ou personnes de leur entourage peuvent demander une inscription sur ce registre. La collectivité se propose ensuite de contacter la personne régulièrement dans cette période pour s'assurer de l'état de santé de celle-ci, avec notamment les appels des services sanitaires et sociaux. Trois catégories peuvent y figurer, à condition de résider à domicile :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.
- Les personnes adultes handicapées.

La demande d'inscription doit se faire et doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers.

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

La police municipale pourra se déplacer et pourra en dernier recours contacter les pompiers. En somme, le registre canicule est un **fichier communal** qui recense les personnes souhaitant se faire aider en cas d'**épisodes caniculaires**. Les personnes qui peuvent bénéficier de ce service s'inscrivent **volontairement**.

C'est **gratuit et confidentiel**



Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur **la liste du registre canicule de la mairie**